



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 99

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA CAGC AU 1ER SEPTEMBRE 2021 – ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ANTENNE DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé que par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de Madeleine RENAUD agent communal, à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld pour l'**entretien des locaux de l'antenne du Conservatoire situés dans le Pôle Pablo Neruda à raison de 5h par semaine sur le temps scolaire.**

Cette convention arrivant à échéance au 31 août 2021, Il convient de renouveler la mise à disposition de Madeleine RENAUD à raison de 5h par semaine sur le temps scolaire à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld à compter du 1er septembre 2021 pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de Madeleine RENAUD à la CAGC telle que jointe à la présente, à compter du 1er septembre 2021.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'avis favorable du Comité technique du 19 mai 2021,

Considérant l'accord de l'agent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de mettre à disposition de la CAGC, Madeleine RENAUD à raison de 5h hebdomadaires sur le temps scolaire, à compter du 1er septembre 2021 pour une durée d'un an ;
- approuve** la convention de mise à disposition telle que jointe à la présente;
- autorise** M le Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

